



**commissaire
aux comptes**

**ASSOCIATION
AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
DE LOIR-ET-CHER**

2/4 rue du Limousin
41000 BLOIS
RCS 775 598 998

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2019

**ASSOCIATION
AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
DE LOIR-ET-CHER**

2/4 rue du Limousin
41000 BLOIS
RCS 775 598 998

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019**

Aux membres de l'association ADT Loir-et-Cher - Cœur Val de Loire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 4 juin 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CONVENTIONS 1 et 2

- **Entité** : Conseil Départemental de Loir-Et-Cher
- **Administrateurs concernés** : Mesdames BROWN et MILLET, Messieurs BIOULAC, PILLEFER et SARTORI
- **Nature et objet** : Convention annuelle d'objectifs de l'association
- **Modalités** : La convention signée le 8 février 2019 attribue une subvention de 1.120.500 €. L'association s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :
 - Opérations de promotions en prenant appui sur les 2 marques : Val de Loire et Sologne
 - Qualification de l'offre et animations de réseaux
 - Poursuite du déploiement de la place de marché touristique régionale
 - Optimisation du site www.val-de-loire-41.com
 - Travail d'animation sur les réseaux sociaux
 - Poursuite des actions engagées en direction des prescripteurs de voyages
 - Appui du département dans les actions entreprises pour valoriser le territoire et ses richesses.
- **Nature et objet** : Modification de la liste des mobilier et matériels mis à disposition à titre gratuit
- **Modalités** : Avenant à la convention de mise à disposition de locaux et de matériel, en date du 16 novembre 2015, signée le 25 mars 2019 constatant le retrait partiel de mobiliers et de matériels.

CONVENTION 3 et 4

- **Entité** : Le Comité Régional du Tourisme (CRT) Centre-Val de Loire
- **Administrateur concerné** : Monsieur Pierre-Alain ROIRON
- **Nature et objet** : Convention pour le financement du plan de communication Sologne 2019
- **Modalités** : La convention signée le 24 mai 2019 fixe la participation de l'ADT 41 à 2.000 € pour un budget total de 69.800 €. L'ADT 41 assure la coordination des opérations de promotion et en particulier :
 - L'organisation de la 1^{ère} rencontre annuelle des prestataires porteurs de la marque
 - La création d'une e-newsletter à destination de ces prestataires
 - La conduite d'une campagne de communication.
- **Nature et objet** : Convention de partenariat pour l'utilisation de Tourinsoft par l'Office de Tourisme en Sologne
- **Modalités** : La convention signée le 4 octobre 2019 est à durée indéterminée.

CONVENTION 5

- **Entité** : Le Comité Régional du Tourisme (CRT) Centre-Val de Loire
- **Administrateur concerné** : Monsieur Pierre-Alain ROIRON
- **Entité** : L'Observatoire de l'Economie et des Territoires (OET)
- **Administrateur concerné** : Monsieur Jean-Luc BROUTIN
- **Nature et objet** : Avenant n°1 à la convention de partenariat sur l'observation économique du tourisme.
- **Modalités** : L'avenant a pour objet de définir la participation financière du CRT et de l'ADT pour l'année 2019. La convention a été signée le 18 novembre 2019. Le coût à la charge de l'ADT est de 1041,50 € sur l'exercice.

CONVENTIONS 6

- **Entité** : Le Comité Régional du Tourisme (CRT) Centre-Val de Loire
- **Administrateur concerné** : Monsieur ROIRON
- **Entité** : L'Office de Tourisme Sologne Côté Sud
- **Administrateur concerné** : Monsieur François CAVALIE
- **Nature et objet** : Convention de partenariat relative à la propriété, à l'animation et à la gestion du site Web Sologne
- **Modalités** : La convention, signé le 1^{er} décembre, définit les modalités d'organisation pour l'animation et la gestion du site www.sologne-tourisme.fr

CONVENTIONS 7

- **Entité** : Le Comité Régional du Tourisme (CRT) Centre-Val de Loire
- **Administrateur concerné** : Monsieur ROIRON
- **Nature et objet** : Convention de partenariat de la marque « Accueil Vélo » en région Centre-Val de Loire
- **Modalités** : La convention, signé le 8 février 2019, a pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre de l'attribution de la marque « Accueil Vélo ». Le prestataire adhérent à la marque « Accueil Vélo » verse à l'ADT 41 une adhésion de 200 €, pour 3 ans.

A Villefranche-sur-Cher, le 3 juillet 2020
Le Commissaire aux comptes


LEXCO CONSEILS Gérald LAUMONIER

**ASSOCIATION
AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
DE LOIR-ET-CHER**

2/4 rue du Limousin
41000 BLOIS
RCS 775 598 998

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019**

Aux membres de l'association ADT Loir-et-Cher - Cœur Val de Loire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 4 juin 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 6 de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Nos travaux ont consisté à examiner à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la note 6 de l'annexe des comptes annuels fournit une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir

qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

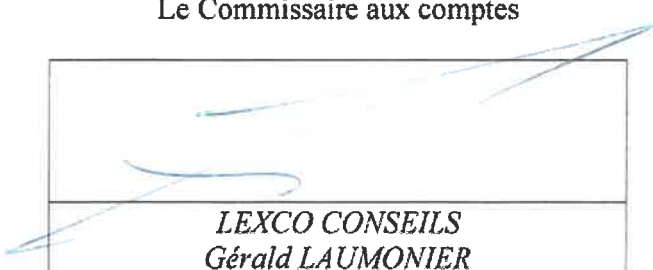
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Villefranche-sur-Cher, le 3 juillet 2020

Le Commissaire aux comptes



<i>LEXCO CONSEILS</i> <i>Gérald LAUMONIER</i>
--

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3 497,78	3 497,78		90,04	- 90
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	637,40	637,40			
Autres immobilisations corporelles	66 063,51	59 257,59	6 805,92	10 638,46	- 3 833
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 677,64		1 677,64	1 677,64	
TOTAL (I)	71 876,33	63 392,77	8 483,56	12 406,14	- 3 923
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	4 734,00		4 734,00	5 580,77	- 847
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux				6 790,00	- 6 790
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	47 789,57		47 789,57	24 968,40	22 821
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 087 834,45		1 087 834,45	1 053 253,83	34 581
Charges constatées d'avance	19 890,08		19 890,08	28 760,07	- 8 870
TOTAL (II)	1 160 248,10		1 160 248,10	1 119 353,07	40 895
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	1 232 124,43	63 392,77	1 168 731,66	1 131 759,21	36 972

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	2 512,59	2 512,59	
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	685 019,44	654 508,96	30 510
. Résultat de l'exercice	26 254,33	30 510,48	- 4 256
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	713 786,36	687 532,03	26 254
Provisions pour risques et charges	188 471,00	166 319,00	22 152
TOTAL (II)	188 471,00	166 319,00	22 152
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	4 830,00	16 917,75	- 12 088
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)	4 830,00	16 917,75	- 12 088
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	65 289,76	58 432,32	6 857
Autres	173 043,44	179 224,78	- 6 181
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	23 311,10	23 333,33	- 22
TOTAL (IV)	261 644,30	260 990,43	654
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	1 168 731,66	1 131 759,21	36 972
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

ADT de Loir et Cher

Compte de résultat association

Compte de résultat association

Présenté en Euros

Presente en Euros							
	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services							
Montants nets produits d'expl.							
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			1 226 918,45	1 260 771,35	- 33 853	-2,69	
Cotisations							
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			16 917,75	34 042,30	- 17 125	-50,30	
Autres produits			47 075,30	44 505,84	2 569	5,77	
Reprise de provisions				26 799,00	- 26 799	-100	
Transfert de charges			7 101,20	1 609,84	5 491	341,11	
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 298 012,70	1 367 728,33	- 69 716	-5,10	
Total des produits d'exploitation (I)			1 298 012,70	1 367 728,33	- 69 716	-5,10	
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variations stocks de marchandises							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 135,16	2 947,20	188	6,38	
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements							
Autres achats non stockés			5 518,80	5 502,27	17	0,30	
Services extérieurs			149 989,65	119 131,99	30 858	25,90	
Autres services extérieurs			312 277,38	384 999,68	- 72 722	-18,89	
Impôts, taxes et versements assimilés			41 724,81	43 216,79	- 1 492	-3,45	
Salaires et traitements			503 626,68	502 112,80	1 514	0,30	
Charges sociales			210 769,59	233 314,01	- 22 544	-9,66	
Autres charges de personnels			2 195,05	1 819,65	375	20,63	
Subventions accordées par l'association							
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements			5 224,62	6 284,35	- 1 060	-16,86	
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations							
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations							
. Pour risques et charges : dotation aux provisions			22 152,00	13 532,00	8 620	63,70	
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			4 830,00	16 917,75	- 12 088	-71,45	
Autres charges			12 447,46	12 714,38	- 267	-2,10	
Total des charges d'exploitation (II)			1 273 891,20	1 342 492,87	- 68 602	-5,11	
RESULTAT D'EXPLOITATION			24 121,50	25 235,46	- 1 114	-4,41	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Excédent transféré (III)							
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Déficit transféré (IV)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés			2 662,83	4 135,02	- 1 472	-35,60	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (V)			2 662,83	4 135,02	- 1 472	-35,60	

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Charges financières					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements					
Total des charges financières (VI)					
RESULTAT FINANCIER			2 662,83	4 135,02	- 1 472
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			26 784,33	29 370,48	- 2 586
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital				2 000,00	- 2 000
Reprises sur provisions et transferts de charges					-100
Total des produits exceptionnels (VII)				2 000,00	- 2 000
Charges exceptionnelles					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions					
Total des charges exceptionnelles (VIII)					
Participation des salariés aux résultats (V)					
Impôts sur les sociétés (VI)			530,00	860,00	- 330
RESULTAT EXCEPTIONNEL				2 000,00	- 2 000
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			1 300 675,53	1 373 863,35	- 73 188
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			1 274 421,20	1 343 352,87	- 68 932
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT					
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			26 254,33	30 510,48	- 4 256

Compte de résultat association (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature	36 561.00	32 758,00	3 803.00	11.61
. Dons en nature				
Total	36 561.00	32 758,00	3 803.00	11.61
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	36 561.00	32 758,00	3 803.00	11.61
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total	36 561.00	32 758,00	3 803.00	11.61

ADT de Loir et Cher

Annexe

Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 1 168 731,66 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de 26 254,33 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/06/2020 par le Conseil d'Administration.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissement:

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Matériel et outillage industriels	03 ans
Agencements, aménagements, installations	05 ans
Matériel de salon	de 01 à 05 ans
Matériel de transport	02 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 05 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé dans l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

RAPPEL:

1) Lors de l'A.G.E. du 1er juillet 2013, les membres du C.D.T. de Loir et Cher ont approuvé le traité de fusion avec l'U.D.O.T.S.I. (qui elle-même l'a approuvé lors d'une A.G.E. du 22 juin 2013.)

L'absorption de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative de Loir et Cher par le C.D.T. de Loir et Cher a pris effet à compter du 1er juillet 2013 avec effet rétroactif au 1er janvier 2013.

L'évaluation des éléments d'actif et de passif de l'association absorbée a été réalisée sur la base des valeurs nettes comptables au 31 décembre 2012.

Un compte « apport UDOTSI sans droit de reprise » a été créé et figure au passif du bilan sous la rubrique des capitaux propres pour un montant de 2 512,59 euros correspondant à la différence entre l'actif apporté et le passif pris en charges.

Lors de cette A.G.E. du 1er juillet 2013, de nouveaux statuts ont été approuvés. Le CDT de Loir et Cher est devenu : l'Agence de Développement Touristique Loir et Cher-Cœur Val de Loire.

2) SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL :

L'ADT Loir et Cher-Cœur Val de Loire a obtenu 1 120 500 euros de subvention de fonctionnement du Conseil Départemental pour son fonctionnement et pour l'ensemble de ses actions touristiques.

3) AUTRES SUBVENTIONS

- Dans le cadre de l'opération « Plan de Communication Sologne » et conformément aux dispositions des conventions, celle-ci a été totalement réalisée sur l'exercice 2019.

Cette opération a été financée partiellement par des subventions à hauteur de 64 731.78 euros décomposé comme suit :

Subventions

-Conseil Départemental du Loiret	10 000.00 euros
-Conseil Départemental de Loir-et-Cher	10 000.00 euros
-Région Centre-Val de Loire	10 000.00 euros
-Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire	10 000.00 euros
-Communautés de Communes Cœur de Sologne	4 130.00 euros
-Communautés de Communes Sologne des Etangs	4 130.00 euros
-Communautés de Communes Sologne des Rivières	4 130.00 euros
-Communautés de Communes Romorantinais-Monestois	4 081.78 euros
-Communautés de Communes Portes de Sologne	4 130.00 euros
-Communautés de Communes Val de Sully	4 130.00 euros

- Dans le cadre de l'opération « Chef de projet Sologne » et conformément aux dispositions des conventions, celle-ci prend effet le 01 mars 2019 pour se terminer au 31 août 2020.

Cette opération a été financée partiellement par des subventions à hauteur de 54 000 euros dont 30 020 euros concernant l'exercice 2019 et décomposé comme suit :

Subventions

-Communautés de Communes Cœur de Sologne	6 670.00 euros
-Communautés de Communes Sologne des Etangs	6 670.00 euros
-Communautés de Communes Sologne des Rivières	6 670.00 euros
-Communautés de Communes Romorantinais-Monestois	3 340.00 euros
-Communautés de Communes Portes de Sologne	6 670.00 euros

- Dans le cadre de la mise en place de la base de données touristique régionale TOURINSOFT et conformément aux dispositions de la convention Région/Département pour la période 2015-2020 une subvention de 70 000.00 euros a été attribuée et figure en produits à recevoir à la clôture de l'exercice.

Celle-ci a été répartie sur 6 ans soit une subvention pour l'exercice 2019 de 11 666.67 euros.

Pour rappel la mise en place de cette base de données touristique a nécessité l'acquisition d'un droit d'utilisateur d'une licence informatique préservant un droit d'utilisation incessible et non propriétaire. La facture Faire Savoir du 02/01/2014 correspondant à la charge de 70 061.76 euros TTC avait été répartie sur 7 ans conformément aux dispositions de la convention Région/Département qui était en cours et non signée sur l'exercice précédent. La charge de l'exercice s'élève à 10 008.83 euros.

4) FONDS DEDIES

Rappel du suivi des sommes affectées lors de l'exercice précédent :

Le montant comptabilisé lors de l'exercice précédent pour 16 917.75 euros au poste engagements à réaliser sur ressources affectées, figure sur cet exercice en produits au compte report de ressources non utilisées des exercices antérieurs pour ce même montant.

Il s'agissait de :

Brochure les P'tits Curieux	10 267.75 euros
Co-managing « code marque Sologne »	3 332.00 euros
Aviso réalisation de flammes	450.00 euros
Rollin imprimeur réalisation dossier de presse	1 668.00 euros
Enola réalisation dossier de presse	1 200.00 euros

Lors de cet exercice il a été comptabilisé en engagements à réaliser un montant total de 4 830.00 euros qui se détaille ainsi :

Communication Sologne/IUT partenariat	800.00 euros
Thuria refonte 'listing agendas »	3 480.00 euros
Camping les Saules lots Zoo de Beauval	550.00 euros

5) L'A.D.T. Loir et Cher-Cœur Val de Loire a également reçu au titre de 2001 à 2007 36 878,11 euros de subventions d'investissements (déduction faite des subventions finançant des immobilisations sorties). Ces sommes ont été comptabilisées au poste « subventions d'investissements sur biens non renouvelables » eu égard à la mission de l'Association fixée par la loi n°92-1341 du 23 décembre 1992 et au mode de financement qui en résulte. Ces subventions étaient rapportées aux résultats au même rythme que l'amortissement des immobilisations ainsi financées.

Compte tenu de la mise au rebut de certaines immobilisations subventionnées et complètement amorties entre le 31/12/2015 et le 31/12/2019 des écritures comptables pour ajustement des comptes de subventions d'investissements ont été comptabilisées à hauteur de 20 486.52 euros.

A la clôture de l'exercice les comptes 131000 et 139100 s'élèvent donc à 16 391.59 euros.

Par ailleurs, l'A.D.T. Loir et Cher-Cœur Val de Loire a reçu en 2002 une subvention du Conseil Régional de 2 300 euros. Comme pour les subventions reçues du Conseil Général, la même procédure comptable a été appliquée. Le montant inscrit au compte de résultat s'élève à l'origine à 2 300 euros. Au bilan, suite à la mise au rebut d'une partie d'immobilisation sur l'exercice 2013, le montant s'élève au 31/12/2019 à 858,87 euros.

6) ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Aucun engagement et notamment en matière de pensions, complément de retraite et indemnités assimilés n'a été contracté au profit des dirigeants des organes d'administration de direction ou de surveillance.

Il n'existe aucun engagement particulier de versement de complément de retraite au profit des salariés.

Le seul engagement existant est celui découlant de la loi et ou de la convention collective.

La provision pour indemnités de départ à la retraite inclut la provision des cotisations sociales et taxes fiscales sur lesdites indemnités. Une provision complémentaire de 22 152 euros a été comptabilisée à la clôture de l'exercice.

De ce fait, le montant cumulé des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite du personnel est évalué à 188 471 euros au 31 décembre 2019 en appliquant les règles et hypothèses suivantes :

- Répartition linéaire dans le temps de l'intégralité des engagements déterminés de manière actuarielle pendant toute la durée d'acquisition conditionnelle des droits conférés aux bénéficiaires avec prise en compte des risques que le salarié quitte l'entreprise avant son départ en retraite (Rec. CNC n°03 R 01) - Départ volontaire du salarié à l'âge de 62 ans.
- Taux de revalorisation des salaires : 1,00 % l'an.
- Tables de mortalité : P 2014-2016
- % de turn over tout statut confondu : 3,41% (effectif Entrée/Sortie sur 3 ans)
- Taux d'actualisation : 0.77 % l'an

Afin de respecter au mieux la législation sociale et économique actuelle, une mise à jour de la CCN des organismes de tourisme du 3 décembre 2019 a été faite et certains paramètres de calculs ont été actualisés, soit : le taux de turn over, le taux d'actualisation financière et la table de mortalité.

Ces engagements sont comptabilisés et figurent au passif au compte « Provisions pour pensions et obligations ».

7) AUTRES INFORMATIONS

- Par dérogation, la période de référence pour l'acquisition des droits à congés payés des salariés de l'A.D.T. Loir et Cher-Cœur Val de Loire est l'année civile, et non pas la période de référence comprise entre le 1er juin de l'année précédente et le 31 mai de l'année en cours. Le montant, provisionné au bilan, y compris les charges sociales et fiscales, s'élève à 71 636 euros.

- Le montant des fonds propres au 31/12/2019 s'élève à 713 786 Euros.

- Au terme d'une consultation de l'administration fiscale dans le cadre de l'instruction Ministérielle du 15/09/1998, celle-ci a estimé sur la base des pièces produites que le CDT devenu ADT était en dehors du champ des impôts commerciaux.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A COMPTER DE LA CLOTURE.

Le 10 février 2020, le Conseil Départemental de Loir-et-Cher a informé l'association de sa décision d'attribuer une subvention de 1 075 000 euros, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2020.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	3 498		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	637		
Autres installations, agencements, aménagements	23 712		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	43 547		1 302
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	67 897		1 302
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 678		
TOTAL	1 678		
TOTAL GENERAL	73 072		1 302

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			3 498	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			637	
Autres installations, agencements, aménagements			23 712	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		2 498	42 351	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		2 498	66 701	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			1 678	
TOTAL			1 678	
TOTAL GENERAL		2 498	71 876	

Immobilisations corporelles

Immobilisations décomposables : aucun composant significatif n'a été identifié. Aucun retraitement n'a donc été opéré.

Immobilisations non décomposables : l'association ne dépassant pas les seuils de tolérance applicables aux petites structures, les durées d'usage antérieures ont été maintenues pour le calcul des amortissements de ces immobilisations.

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	3 408	90		3 498
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	637			637
Installations générales, agencements divers	23 086	327		23 413
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	33 535	4 808	2 498	35 845
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	57 258	5 135	2 498	59 895
TOTAL GENERAL	60 666	5 225	2 498	63 393

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	90				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	327				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 808				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	5 135				
TOTAL GENERAL	5 225				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	166 319	22 152		188 471
TOTAL Provisions	166 319	22 152		188 471
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	166 319	22 152		188 471
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		22 152		

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 678		1 678
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	4 119	4 119	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	43 671	43 671	
Charges constatées d'avance	19 890	19 890	
TOTAL GENERAL	69 357	67 680	1 678
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	65 290	65 290		
Personnel et comptes rattachés	63 567	63 567		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 746	65 746		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	530	530		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	21 720	21 720		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	21 480	21 480		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	23 311	16 267	7 044	
TOTAL GENERAL	261 644	261 644		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	45 390
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	45 390

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 874
Provision congés à payer	47 441
Provision rémunération RTT/RC	12 170
Provision charges sociales/CP	19 451
Autres charges à payer	5 165
Charges fiscales/CP	4 744
Etat charges à payer	5 165
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	21 480
TOTAL	130 490

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	19 890	23 311
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	19 890	23 311

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise	2 513			2 513
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	2 513			2 513
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	654 509	30 510		685 019
Résultat de l'exercice	30 510	26 254	30 510	26 254
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	687 532	56 764	30 510	713 786

Notes sur le compte de résultat

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Suivi des fonds dédiés

	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
Code marque Sologne	3 332	3 332		
Réalisation Flammes	450	450		
Réalisation dossier presse	2 868	2 868		
Brochure les P'tits Curieux	10 268	10 268		
Communication Sologne/IUT			800	800
Thuria « refonte listing agendas »			3 480	3 480
Camping les Saules lots zoo Beauval			550	550
Total	34 042	34 042	4 830	4 830

Autres informations**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	36 561	32 758
Dons en nature		
Total	36 561	32 758
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	36 561	32 758
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	36 561	32 758

L'ADT Loir et Cher-Cœur Val de Loire bénéficie de la mise à disposition gratuite des locaux, y compris les charges locatives (eau, électricité) et les frais de nettoyage de la part du Conseil Départemental. La valeur globale a été évaluée à 36 561 euros pour l'année 2019.

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	7	0
Non cadres	6	0
TOTAL	13	0

Information selon l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mars 2006

Aucune information n'est donnée car cela conduirait à donner une information individuelle.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 800 euros.

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés :	188 471
TOTAL	188 471
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	